

Avis

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

de la constitution cantonale et de la constitution fédérale. On souleva de même l'idée de délivrer aux recrues une médaille artistique indiquant l'année du recrutement. Ces propositions, pour le moment du moins, n'ont pas trouvé grâce aux yeux de l'assemblée.

Bâle. — Le Dr Rob. Tschudi, de Bâle, s'est demandé quel est l'idéal de l'enfant suisse. Il a établi à cet effet un questionnaire qu'il vient d'adresser aux diverses directions cantonales de l'Instruction publique, et qui, d'ici à la fin de février, doit être rempli par tous les enfants âgés d'au moins 7 ans.

Ci-dessous les questions posées : 1^o que veux-tu devenir et pourquoi ? 2^o quelle est ta branche préférée ? 3^o quelle est ton occupation favorite ? 4^o quelle est la poésie de ton livre de lecture que tu préfères à toutes les autres ? 5^o quel est ton chant de prédilection ? 6^o à qui voudrais-tu ressembler et pourquoi ?

Il sera intéressant de voir ce qui sortira de cette enquête.

— 4 —

AVIS

Les instituteurs et institutrices qui ont un brevet définitif par suite de neuf années d'enseignement effectif dans le canton, ou par l'obtention d'un certificat d'aptitude pédagogique avec cinq années d'enseignement dans le canton, ont droit aux primes d'âge prévues à l'art. 37 de la loi du 17 mai 1884 sur l'enseignement primaire.

Les primes pour l'année 1907 sont déposées chez les receveurs de districts, où elles peuvent être encaissées.

Fribourg, le 4 janvier 1908.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :
GEORGES PYTHON.

DÉPÔT CENTRAL DU MATÉRIEL SCOLAIRE

Les matières premières ayant subi une forte augmentation, le dépôt du matériel scolaire se voit dans la nécessité d'augmenter le prix de vente d'un certain nombre d'articles tels qu'encriers, crayons, plumes, etc.

Nouvel encrier métal pour école, remplaçant avantageusement l'encrier Miedmann. Prix : 50 cent. pièce.

Le dépôt du matériel, ayant pu s'aboucher avec une importante fabrique de tableaux ardoise, se trouve dès aujourd'hui à même de les fournir à toutes les écoles, dans le plus bref délai possible.

L'administrateur-adjoint : P. PERROSET.